

Bureau Exécutif

DÉCRET DU PREMIER DÉCEMBRE 1896

CAISSE D'ÉPARGNE DES CERCLES.

Le Bureau Exécutif décrète :

ART. 1.—Il est institué au Conseil Général une Caisse d'Épargne des Cercles, à laquelle seront versés les fonds déposés par ceux-ci, en vertu de l'article 225* des Statuts.

ART. 2.—Le Conseil Général accordera annuellement sur ces dépôts 4½% d'intérêt.

ART. 3.—Les dépôts et retraits de fonds ne pourront être d'une somme moindre de \$25.00 chacun, ou d'une somme multiple de celle-ci.

ART. 4.—Un avis préalable de quinze jours pourra être exigé pour le retrait ou le remboursement, dans un intervalle de trente jours, d'une somme excédant \$50.00.

ART. 5.—Les intérêts seront calculés d'après les méthodes suivies à cette fin dans les départements d'épargne des banques commerciales.

ART. 6.—Les frais se rattachant à la transmission des fonds pour dépôts, retraits ou remboursements d'iceux seront à la charge des Cercles.

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gén.

* L'Article 225 se lit : " Les fonds sont déposés à intérêt dans une caisse d'épargne ou dans une autre institution incorporée. Le choix est déterminé à une assemblée dont a été motivé à été préalablement donné et sur le vote affirmatif des deux tiers au moins des personnes présentes et habiles à voter. Toutefois les Cercles peuvent faire des placements au Conseil Général, aux conditions déterminées par le Bureau Exécutif, sur la simple autorisation de la majorité des membres présents à une assemblée."

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substituts auprès des Cercles ci-après dénommés, les confrères dont les noms suivent :

L. J. R. Bellefeuille, Cercle St-Vincent ; J. B. Lefebvre, Cercle Dorval ; Ov. Corbeil, Cercle St-Charles ; A. H. Beaulieu, Cercle St-Elisabeth ; Flavien Lambert, Cercle Hochelaga ; M. Lefebvre, Cercle Salaberry ; Alex. Melançon, Cercle Montcalm ; J. B. A. Martin, Cercle St-Joseph ; J. M. Fournier, Cercle Jeanne d'Arc ; Pierre Gauthier, Cercle Bourget ; J. E. Lesage, Cercle St-Joachim ; G. Grégoire, Cercle Ste-Marie de la Beauce ; J. P. Tardivel, Cercle Champlain ; Hercule Fauteux, Cercle Mont-Royal ; N. A. Lepaillieur, Cercle Jacques-Cartier ; J. E. Gagnon, Cercle Matane.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en Chef a ratifié la nomination faite par les Cercles ci-après, des médecins-examineurs suivants :

L. N. Delorme, Cercle St-Charles ; J. B. S. Lamoureux, Cercle St-Guillaume.

DÉCRET DU MÉDECIN EN CHEF.

HOTELIERS ET LEURS COMMIS.

1er décembre 1896.

Le Médecin en Chef,

Vu que la profession de débitant de liqueurs enivrantes expose ceux qui la pratique à des veilles habituelles très prolongées, à un régime de vie trop sédentaire et à d'autres abus préjudiciables à la santé ;

Vu le rapport du Bureau Médical sur la matière ;

Décrète, du consentement du Bureau Exécutif :

Article unique.—La profession de débitant de liqueurs enivrantes au verre et celle de commis servant au comptoir dans les débits de boissons seront réputées dangereuses, aux termes de l'article 9A des Statuts, à compter du 1er janvier 1897.

THÉO. CYPHOT, Médecin en Chef.

Le Bureau Exécutif, à sa séance du 1er décembre 1896, a adopté les propositions suivantes :

" 1°. Le décret ci-dessus du Médecin en Chef, en date de ce jour, est approuvé.

" 2°. Les demandes d'admission de la part des hoteliers et de leur commis, transmises au Bureau Exécutif pour approbation aux termes de l'article 7 des Statuts, devront être accompagnées (a) de l'examen médical du candidat et (b) d'un certificat signé par les officiers du Cercle attestant de sa parfaite sobriété et de sa bonne conduite."

L. J. D. PAPINEAU, Sec.-Gén.

Montréal, 20 décembre 1896.

Cartes de cercles

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. B. A. Martin, 72 St-Pierre ; Prés., J. L. Crevier, 809 St-Jacques ; Vice-Prés., E. Lemire, 367 Richmond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame ; Trés., A. B. Genand, 247 Richmond ; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine ; Comm., J. U. Lalonde, 207 Barré ; Int., F. G. Lauzé, 541a William. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Fauteux, 3174 Notre-Dame ; Prés., Alex. Montbriand, 345 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Griaé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quésnel ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers ; Prés., Alexis Doutre ; Sec.-Arch., P. Parent ; Sec.-Fin., André Leduc, jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., J. B. Lefebvre ; Prés., Adél. Laframboise ; Sec.-Arch., Rémi Décaré ; Sec.-Fin., Gervais Décaré ; Méd.-Exm., P. A. Va-lois (Lachine). Réunions, 2e vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde ; Prés., Raoul Tourangeau, 25 Annie, St-Henri ; Sec.-Arch., J. N. Marcell, 1149 St-Jacques ; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 4057 St-Antoine, Westmount ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario ; Prés., M. Ferras, 483a Dorchester ; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., E. Bouthillier, 200 Amherst ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1126 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurét ; prés., L. Michaud ; sec.-arch., M. O. Bezner ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7½ p. m., salle M. O. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation ; prés., J. E. Clément, 363 Berri ; Sec.-Arch., T. Bénéard, 1082 St-André ; Sec.-Fin., J. A. Migeault, 97 Roy ; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 305 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis,